



Réunion publique du 2 octobre 2024

Projet de reconstruction de la Nouvelle Ecole

De la concertation à la désignation du Maître d'Œuvre

Mars 2023 : une concertation a été lancée, impliquant l'Éducation Nationale, le personnel de la Ville, les parents d'élèves, les associations et les habitants.



Mai 2023 : trois ateliers ont permis de réfléchir aux espaces scolaires et extérieurs, et de finaliser le schéma fonctionnel de la future école.



Déconstruction de l'Ecole Jean de la Fontaine



Analyse des candidatures par les services de la Ville et l'AMO.



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Atelier Bettinger Desplanques

Architectes
Mandataire de l'équipe

Atelier Les 2 cyclopes

Etienne Panien Paysagiste

ARTELIA

BET TCE
Structure
Fluides, Thermique
CF/CF
VRD

INES

Économiste

IMPULSE

BET Environnement

ESSOR

OPC

ACOUSTIBEL

BET Acoustique

LE MANDATAIRE DE L'ÉQUIPE

Atelier Bettinger Desplanques Architectes

NOTRE ÉQUIPE

- Anne BETTINGER Architecte DPLG co-gérante
- Pascal DESPLANQUES Architecte DPLG co-gérant
- Anna PRZYBILL Architecte HMONP salariée
- Javier BARRIGA Diplômé en architecture HMONP salarié
- Natalia VASQUEZ Diplômée en architecture ADE salariée
- Eva BICHOT Diplômée en architecture ADE salariée
- Clara PINTE Diplômée en architecture ADE salariée
- Guilian CHATILLON GOUBERT Dessinateur
- Nancy CHARPENTIER Assistante administrative



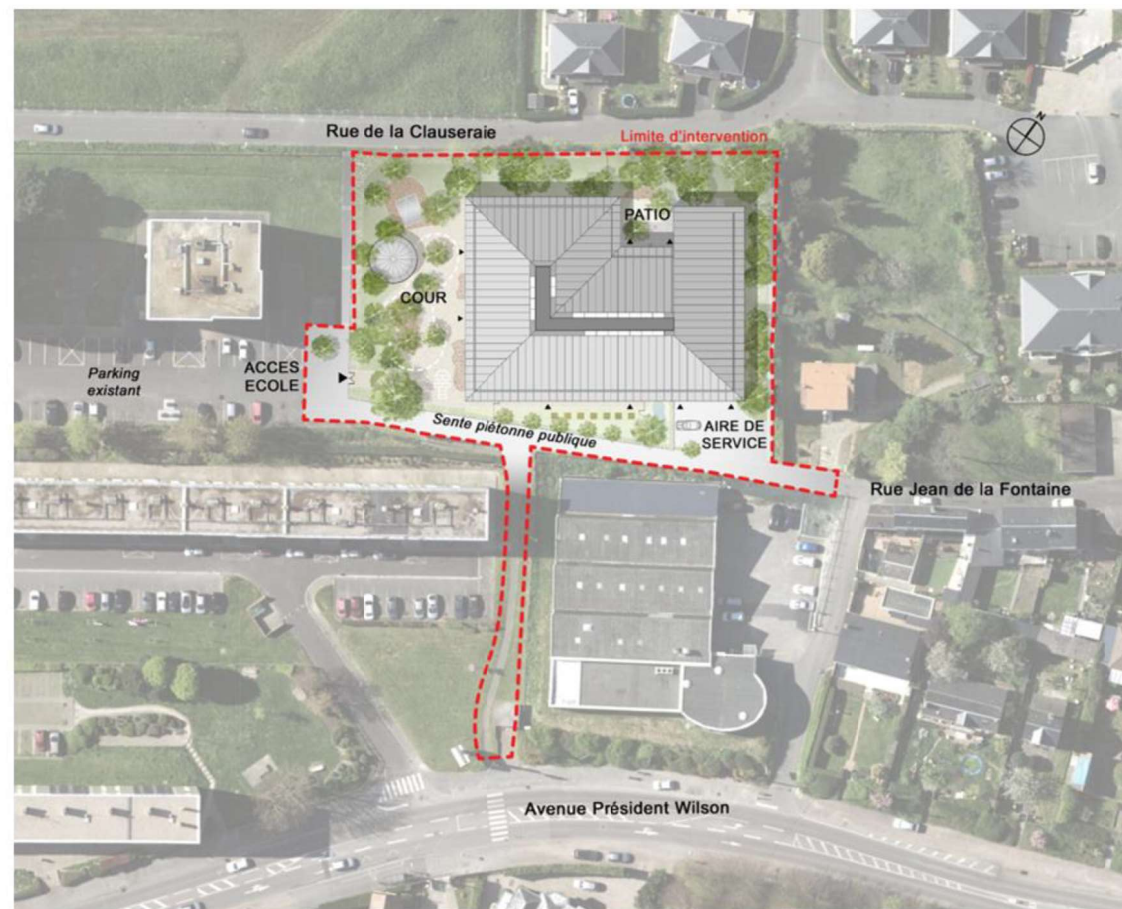
CONCEPTION BASÉE SUR L'ÉCHANGE ET L'ÉCOUTE



atelier bettinger
desplanques
architectes



INTÉGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



PLAN MASSE



atelier bettinger
desplanques
architectes



PERSPECTIVE D'ENTRÉE DE L'ÉCOLE



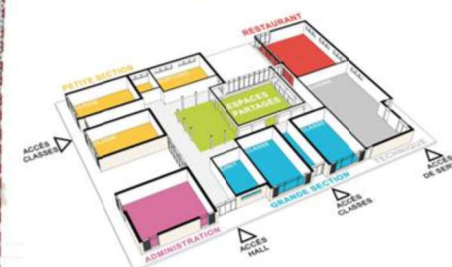
atelier bettinger
des planques
architectes



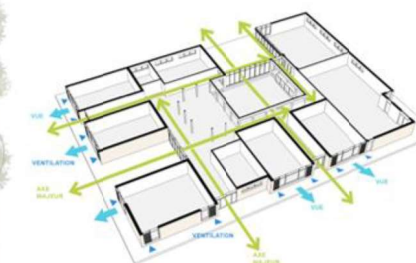
PLAN DE REZ - DE- CHAUSSEE



SCHÉMAS ORGANISATIONNELS



ORGANISATION FONCTIONNELLE DES PÔLES PAR SECTEUR



SCHEMA DES FLUX ET LIENS VISUELS



atelier bettinger
desplanches
architectes



AMBIANCES INTÉRIEURES



VUE DE LA SALLE D'ÉVOLUTION SUR LE PATIO DE VERDURE



atelier bettinger
desplanches
architectes



AMBIANCES INTÉRIEURES



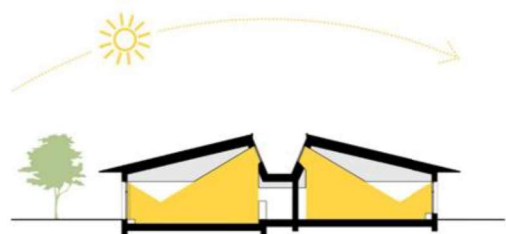
VUE SUR LA SALLE DE RESTAURATION



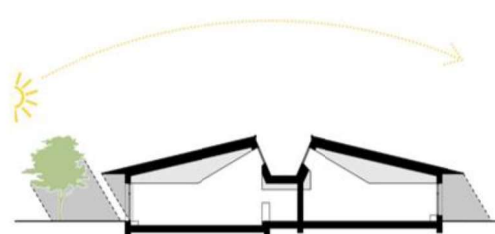
atelier bettinger
des planques
architectes

CONCEPTION BIOCLIMATIQUE DU BÂTIMENT

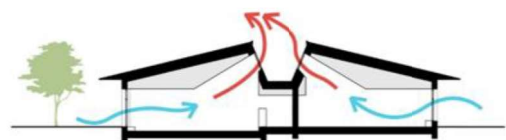
UNE VOLUMÉTRIE AU SERVICE D'UN CONFORT BIOCLIMATIQUE



APPORT DE LUMIÈRE NATURELLE AU CŒUR DES ESPACES



OMBRAGES
PROTECTEURS DE SURCHAUFFE



VENTILATION NATURELLE TRAVERSANTE
RAFRAICHISSEMENT NOCTURNE



INERTIE DES MATÉRIAUX
ASSURANT CONFORT INTÉRIEUR

MATÉRIAUX



ENDUIT CHAUX



REPLISSAGE PAILLE



OSSATURE ET
PERSIENNES BOIS



TOITURE ZINC

atelier bettinger
desplanches
architectes

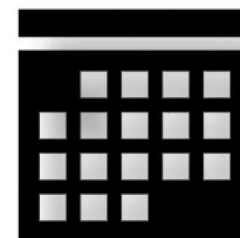


AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'ÉCOLE



Rappel - Planning simplifié du projet

- Programme : Validation au Conseil Municipal du 3 juillet 2023
- Déconstruction de l'école : Dernier trimestre 2023
- Jury de concours : Septembre 2023 à Juin 2024
- ➔ • Etude de MOE : Septembre 2024 à Juin 2025
- Marché de Travaux : Juin 2025 à Octobre 2025
- Travaux : Début des travaux Novembre 2025
- Livraison : Année scolaire 2026/2027



La suite de la concertation – octobre /décembre2024

Reprise des ateliers :

Les jeux de la cour



Les éléments structurants



Le mobilier





VILLE-MONTIVILLIERS.FR



REUNION PUBLIQUE N°2– 2 OCTOBRE 2024 – NOUVELLE ECOLE

SALLE LA MINOT (Maison de l'Enfance et de la Famille)

Nombre de participants : 32 personnes (habitants, associations, Maitre d'Œuvre, élus et techniciens)

Début de réunion à 19h10

Mot d'accueil de M. LE MAIRE.

Ordre du jour :

- De la concertation à la désignation du Maître d'Œuvre
- Déconstruction de l'Ecole Jean de la Fontaine
- Présentation de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre
- Intégration du projet dans son environnement
- Perspective d'entrée de l'Ecole
- Plan du rez-de-chaussée
- Ambiances intérieures – Salle d'évolution
- Ambiances intérieures – Vue sur la Salle de Restauration
- Conception bioclimatique du bâtiment
- Aménagement paysager de l'école
- Rappel – Planning simplifié du projet
- La suite de la concertation – Octobre/Décembre 2024

Compte rendu des échanges :

<u>Habitant</u> : Allez-vous intégrer une caméra ?	<u>Monsieur le Maire</u> : nous n'avons pas encore abordé ce sujet, et cela peut être compliqué réglementairement, il faut vérifier. Je tiens à souligner que nous n'avons pas de caméras dans nos écoles aujourd'hui. Je peux préciser, sur la Ville, nous avons installé la 100ème caméra, il y en avait 18 en 2019.
<u>Habitant</u> : J'ai peur qu'il y ait des déjections canines, si on laisse la cour d'école ouverte ?	<u>Monsieur le Maire</u> : Quand l'école sera ouverte elle sera sous surveillance, humaine. Peut-être dire aussi qu'il est important que les associations soient présentes, les animations, mais pourquoi pas aussi un MontiSpectacle, du sport comme du Monti sport. Je crois beaucoup au rôle des médiateurs et des adultes. Ce sera un projet agréable pour les

	enfants. Je sais que ce sera une école dans laquelle va se dérouler la vie de quartier avec la kermesse, par exemple. <u>Mme BLONDEL – Adjointe au Maire</u> : il y avait beaucoup d'incivilités avec des personnes qui entraient dans la cour d'école de Jean de la Fontaine. Pour le quartier et afin d'éviter que cela ne se reproduise, il va falloir travailler avec des associations de quartier.
<u>Journaliste</u> : Combien d'enfants vont fréquenter l'école ?	<u>Monsieur le Maire</u> : A terme, les enfants de Charles Perrault vont intégrer la nouvelle école, car nous fermerons Charles Perrault pour des questions d'économies. Il y a aujourd'hui une baisse de la natalité à Montivilliers, nous avons perdu 350 enfants dans les écoles en 15 ans. C'est la première rentrée où nous n'avons plus de baisse. Si d'aventure dans 10 ans, il y avait 30/40 enfants en plus, nous avons prévu une cinquième classe qui ne coutera pas trop chère. <u>Architecte</u> : Pour que la cinquième classe ne soit pas « une verrue », la nouvelle classe serait dans l'emprise du bâtiment. Cette dernière s'insérerait dans l'emprise du Patio, en laissant la vue sur le jardin et en connexion avec l'école. Tous les fluides seront prévus.
<u>Habitant</u> : Il va peut-être y avoir des enfants en plus car il y a un lotissement qui arrive à côté de l'école.	<u>Technicienne</u> : Il s'agit seulement d'un lot, c'est-à-dire d'une nouvelle parcelle qui va accueillir un nouveau pavillon. Le terme lotissement est réglementaire, ce n'est pas un « lotissement » avec une dizaine de logements.

Mot de technicienne, si vous souhaitez intégrer un groupe de travail, n'hésitez pas venir le préciser à la fin de la réunion.

Conclusion de Monsieur le Maire, nous allons nous revoir pour d'autres réunions

Fin de la réunion à 20h15